PROVINCE RHAMNA *CERCLE SIDI BOUOTHMANE* *CAIDAT LOTA* *COMMUNE NZALAT LAADEM*	**AVIS D'ACHAT SUR** **BON DE COMMANDE** **N° : 27/ 2026**	إقليم الرحامنة دائرة سيدي بوعثمان قيادة لوطا جماعة انزالت العضم

Le président du conseil communal **NZALAT LAADEM** procède à l'achat sur bon de commande des prestations citées ci-dessous, en application des dispositions de l'article 91 du décret N° 2 – 22 – 431 relatifs aux marches publics.

Objet de la prestation : Travaux d'aménagement jardin de la commune.

N°	Désignations	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité
01	Préparation du sol : décapage et nivellement y compris remplissage de terre végétale mélangé en fumier	Préparation du sol : décapage et nivellement y compris remplissage de terre végétale mélangé en fumier	M2	750
02	Apport de la terre végétale	Apport de la terre végétale	M3	120
03	Apport de fumier	Apport de fumier	M3	06
04	Fourniture et pose de plants ficus	2.5 m de hauteur et de 10 cm de diamètres	U	20
05	Fourniture et pose des oliviers ornementaux décoratifs bien tailler	2 m de hauteur et de 08 cm de diamètre	U	53
06	Fourniture et pose bordures jardins (1.00 x 0.20 x 0.08) ; Peinture sur bordures acrylique ou résines synthétique modifies ; Gravier concuse pour zone de passage et les allés carrossable calibre entre 8 /16 20m3	Fourniture et pose bordures jardins (1.00 x 0.20 x 0.08) ; Peinture sur bordures acrylique ou résines synthétique modifies ; Gravier concuse pour zone de passage et les allés carrossable calibre entre 8 /16 de 20m3	ML	300

Consistance de la prestation :

Lieu d'exécution : Région Marrakech – Safi , commune de Nzalet laadem

Délai d'exécution de la prestation : 15 jours après notification de bon de commande.

Date et heure limites de la réception des devis des concurrents :16/11/2026 a**10** heures

Dépôt des plis : les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marches publics accessible à l'adresse https://www.marches publics.gov.ma/

Fait a Nzalet Laadem Le : 13/11/2026

Signature du président de la commune

